CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E190058** **VALABLE JUSQU'AU** **08/11/2026**

ÉDITÉ LE 08/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2020

Raison sociale : BAT DEVELOPPEMENT MENUISERIES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/08/2024

Capital : 146 900

43 C AVENUE DE LA PROSPECTIVE
18000 BOURGES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURGES 2021B00091

Siret : 893 296 624 00024

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 0035161

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000020849894304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000020849894304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Entreprise en redressement judiciaire

Téléphone : 02 48 70 25 98 **Fax :**

Portable : 06 60 49 21 09

Responsabilité légale :
ZIEMBINSKI SEBASTIEN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.bat-developpement-menuiseries.fr

E-mail : contact@bat-developpement.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 243 938 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/10/2026 13:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E190058** **VALABLE JUSQU'AU** **08/11/2026**

ÉDITÉ LE **08/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2020
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/08/2024
Capital : 146 900

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURGES 2021B00091

Siret : **893 296 624** **00024**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 0035161

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000020849894304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000020849894304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026
Entreprise en redressement judiciaire

Raison sociale : **BAT DEVELOPPEMENT MENUISERIES**

43 C AVENUE DE LA PROSPECTIVE
18000 BOURGES

Téléphone : 02 48 70 25 98 **Fax :**
Portable : 06 60 49 21 09

Site Internet : http://www.bat-developpement-menuiseries.fr
E-mail : contact@bat-developpement.fr

Responsabilité légale :
ZIEMBINSKI SEBASTIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	24/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	24/09/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.